



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réser au Monite belg



Déposé / Reçu le

72 MAI 2019

au greffe du tribu**Areffe**e l'entreprise trancophone de Bruxeiles

N° d'entreprise : 0726.795.165

Dénomination

(en entier): CLOSE-UP - A program for Filmmakers from the Middle East &

**North Africa** 

(en abrégé) :

Forme juridique: Association Internationale Sans But Lucratif

Siège: Avenue Louise 209 A à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : PUBLICATION COMPLEMENTAIRE A L'ACTE DE CONSTITUTION DU 22 MARS 2019

Lors de la publication de l'acte de constitution du vingt-deux mars deux mil dix-neuf, enregistré au bureau de l'Enregistrement de Bruxelles 3, le premier avril deux mil dix-neuf, volume 0, folio 0 case 6360 aux droits de cinquante euros (50 EUR), perçus par le Receveur, de l'association internationale sans but lucratif (AISBL); dénommée « CLOSE-UP -- A program for Filmmakers from the Middle East & North Africa », dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 209 A, reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR ", BCE n° 0890.388.338, il a été omis de publier les décisions des comparants.

Il y a ainsi, lieu de lire:

**DECISIONS DES COMPARANTS** 

Au jour de l'acte, les comparants se sont réunies et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Premier exercice social

Le premier exercice social commencera le jour où l'association sera dotée de la personnalité juridique et se clôturera le trente et un décembre 2020.

- 2. Première assemblée générale annuelle La première assemblée est fixée en 2021.
- 3. Administrateurs

Le nombre d'administrateurs est fixé à deux.

Sont appelés à ces fonctions :

- -Madame YEHUDA Sigal;
- -Monsieur MELILLI Vincent Alphonse.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR Notaire associé Déposé en même temps: expédition de l'acte, procurations.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature